

DÉPENSES D'OPÉRATION ET PLAN DE MAIN D'ŒUVRE POUR LES EXERCICES SE TERMINANT LES 30 SEPTEMBRE 2014 ET 2015  
INFORMATIONS PAR SECTEUR (000 \$)

No ligne		Budget 2015		Budget 2014 <sup>(a)</sup>		Projection 2014		Écart P2014 vs B2014		Écart B2015 vs B2014		Écart B2015 vs P2014				
		\$	PMO	\$	PMO	\$	PMO	\$	PMO	\$	PMO	\$	PMO	postes vacants	postes additionnels/ abolis	(15)
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)=(5)-(3)	(8)=(6)-(4)	(9)=(1)-(3)	(10)=(2)-(4)	(11)=(1)-(5)	(12)=(2)-(6)	(13)=(4)-(6)	(14)=(2)-(4)	(15)
1	<b>Présidence</b>															
2	Salaires	83	1	77	1	80	1	2	-	5	-	3	-	-	-	
3	Autres dépenses	201		322		136		(185)		(121)		64				
4	Dépenses d'opération	284		399		216		(183)		(116)		67				
5																
6	<b>Vérification et contrôle interne</b>															
7	Salaires	828	9	847	9	806	9	(40)	-	(19)	-	21	-	-	-	
8	Autres dépenses	271		231		221		(10)	-	40	-	50	-			
9	Dépenses d'opération	1 099		1 078		1 028		(60)	-	21	-	71	-			
10																
11	<b>Stratégies, communication et dvip durable</b>															
12	Salaires	11 417	152	10 978	150	10 519	147	(459)	(3)	438	2	898	5	3	2	1)
13	Autres dépenses	11 543		10 574		10 063		(511)	-	970		1 481				
14	Dépenses d'opération	22 960		21 552		20 581		(970)	(3)	1 408	2	2 378	5	3	2	
15																
16	<b>Approvisionnement &amp; réglementation</b>															
17	Salaires	19 248	240	18 591	230	17 875	219	(716)	(11)	657	10	1 373	21	11	10	2)
18	Autres dépenses	22 840		20 904		21 564		660	-	1 935		1 275				
19	Dépenses d'opération	42 088		39 496		39 440		(56)	(11)	2 592	10	2 648	21	11	10	
20																
21	<b>Finances et affaires corporatives</b>															
22	Salaires	8 229	88	7 710	86	7 247	85	(463)	(1)	520	2	982	3	1	2	3)
23	Autres dépenses	5 819		5 003		5 064		62	-	816		755				
24	Dépenses d'opération	14 048		12 713		12 312		(401)	(1)	1 336	2	1 737	3	1	2	
25																
26	<b>Exploitation</b>															
27	Salaires	63 198	689	61 367	687	59 986	663	(1 381)	(24)	1 831	2	3 212	26	24	2	4)
28	Autres dépenses	14 283		13 936		12 261		(1 676)	-	347		2 022				
29	Dépenses d'opération	77 481		75 303		72 247		(3 057)	(24)	2 178	2	5 234	26	24	2	
30																
31	<b>Employés et culture</b>															
32	Salaires	12 862	103	12 629	103	12 028	97	(601)	(6)	233	-	834	6	6	-	5)
33	Autres dépenses	2 630		2 576		1 922		(654)	-	54		708				
34	Dépenses d'opération	15 493		15 205		13 950		(1 255)	(6)	287	-	1 541	6	6	-	
35																
36	<b>Ventes</b>															
37	Salaires	12 455	147	12 211	148	11 831	140	(380)	(8)	244	(1)	624	7	8	(1)	6)
38	Autres dépenses	4 501		4 336		3 807		(529)	-	165		694				
39	Dépenses d'opération	16 956		16 547		15 637		(909)	(8)	409	(1)	1 319	7	8	(1)	
40																
41	<b>Avantages sociaux</b>															
42	Avantages sociaux	62 275		61 840		61 674		(166)	-	435	-	601	-			
43	Autres dépenses	78		67		67		(0)	-	12	-	12	-			
44	Dépenses d'opération	62 353		61 907		61 740		(166)	-	447	-	613	-			
45																
46	<b>Total corporatif avant réallocation</b>															
47	Salaires	128 320	a)	1 429	124 410	1 414	120 373	(4 038)	(54)	3 910	15	7 947	68	53	15	
48	Avantages sociaux	62 275	b)		61 840		61 674	(166)		435	-	601	-			
49	Réduction corporative liée au mouvement de personnel- salaires	(2 870)	c)	(39)	(2 800)	(39)	-	2 800	39	(70)	-	(2 870)	(39)	(39)		
50	Réduction corporative liée au mouvement de personnel- AS	(726)	d)		(739)		-	739		12	-	(726)	-			
51	Dépenses	62 165	e)		57 948		55 104	(2 844)		4 217		7 061				
52	Dépenses d'opération	249 164		1 390	240 660	1 375	237 151	(3 509)	(15)	8 504	15	12 013	29	14	15	
53																
54	<b>Réallocation</b>															
55	Frais généraux imputés aux immobilisations	(15 641)	f)		(15 421)		(15 239)	182		(221)		(403)				
56	Main d'oeuvre imputée aux immobilisations	(31 700)	g)		(31 373)		(30 317)	1 055		(327)		(1 382)				
57	Frais imputés aux ANR	(8 730)	h)		(7 677)		(7 519)	158		(1 053)		(1 211)				
58	Frais de gestion	1 368	i)		1 455		1 332	(123)		(67)		36				
59	Projet Côte-Nord	-			-		-	-		-		-				
60	Provision pour la 53e période de paie et autres	360	j)		292		313	-		21		68				
61	Coupure décision DT 2014	-			(2 216)		-	2 216		2 216		-				
62																
63																
64	<b>Dépenses d'exploitation totales</b>	<b>194 821</b>	<b>1 390</b>	<b>185 721</b>	<b>1 375</b>	<b>185 721</b>	<b>1 360</b>	<b>-</b>	<b>(15)</b>	<b>9 101</b>	<b>15</b>	<b>9 101</b>	<b>29</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	
65																
66	<b>Proportion sur dépenses d'opération</b>															
67	Salaires	58,3%		50,5%		50,8%										
68	Avantages sociaux	24,7%		25,4%		26,0%										
69	Autres dépenses	24,9%		24,1%		23,2%										
70	Dépenses d'opération	100,0%		100,0%		100,0%										

(a) Gaz Métro-21, doc 15, col. 4, l. 10

(b) Gaz Métro-21, doc 15, col. 5, l. 10

(c) Gaz Métro-21, doc 15, col. 4, l. 12

(d) Gaz Métro-21, doc 15, col. 5, l. 12

(e) Gaz Métro-21, doc 15, col. 6, l. 14

(f) Gaz Métro-21, doc 15, col. 7, l. 16

(g) Gaz Métro-21, doc 15, col. 7, l. 17

(h) Gaz Métro-21, doc 15, col. 7, l. 18

(i) Gaz Métro-21, doc 15, col. 7, l. 19

(j) Gaz Métro-21, doc 15, col. 7, l. 21

Une réorganisation a eu lieu entre le secteur des Ventes et celui de l'Exploitation depuis la révision de la cause tarifaire 2014. La direction des Projets majeurs et du développement des affaires ainsi que le centre de coûts des Énergies nouvelle celui du vice-président s'y rattachant ont été transférés du secteur de l'Exploitation à celui des Ventes.

(l) Il est possible que des écarts subsistent puisque des chiffres ont été arrondis

## EXPLICATIONS DES VARIANCES DU PLAN DE MAIN-D'ŒUVRE (PMO)

### Sommaire

1 Le PMO au budget 2015 est de 1390 équivalent temps plein (ÉTP), en hausse de 29 ÉTP par  
2 rapport à la projection 2014. Cette hausse s'explique par 14 postes vacants de 2014 qui seront  
3 comblés en 2015 et 15 nouveaux postes. Par ailleurs, une réduction corporative en salaires et  
4 avantages sociaux de 3,6 M\$ (Gaz Métro-21, Document 16, p.1 l.49, l.50), correspondant à  
5 39 ÉTP, a été reflétée au budget 2015 afin de tenir compte des éventuels mouvements de  
6 personnel qui se traduisent par des postes vacants en cours d'exercice. Il est à noter que cette  
7 réduction liée aux postes vacants n'est pas ventilée par secteur, mais elle est présentée au  
8 budget 2015 au niveau corporatif. Cet ajustement reflète l'esprit des décisions de la Régie  
9 D-2013-106 et D-2014-077 à l'égard de l'enveloppe des dépenses d'exploitation des budgets  
10 2013 et 2014.

### Analyse par secteur

11 Au chapitre de la main-d'œuvre, chaque secteur a budgété ses dépenses en fonction d'un plein  
12 PMO représenté en équivalent temps plein, sans tenir compte des éventuels mouvements de  
13 personnel.

14 Les explications reliées aux postes vacants (B2014–P2014) et aux postes additionnels  
15 (B2015-B2014) sont présentées ci-dessous en équivalent temps plein alors que les explications  
16 reliées aux autres dépenses d'exploitation sont présentées à la pièce Gaz Métro-21,  
17 Document 17.

#### 1) Stratégie, communication et développement durable

ÉTP additionnels /abolis (B2015-B2014)			ÉTP vacants (B2014 – P2014)		
daQ	ANR	Total	daQ	ANR	Total
2		2	3		3

1           **(3 ÉTP vacants : 1 cadre et 2 bureaux)**

2           Les ÉTP vacants en 2014 s'expliquent par les mouvements de personnel occasionnés  
3           par les délais d'embauche et les congés de maternité.

4           **(2 ÉTP additionnels : 2 cadres)**

5           Un ÉTP pour le SPEDE et un ÉTP à la Gestion des comptes à recevoir sont prévus en  
6           2015. Le conseiller SPEDE aura pour fonction de préparer les dossiers réglementaires et  
7           de mettre en œuvre les stratégies d'achat. Il verra également au développement des  
8           relations commerciales relatives au marché du carbone.

2)       **Approvisionnement et réglementation**

<b>ÉTP additionnels /abolis (B2015-B2014)</b>			<b>ÉTP vacants (B2014 – P2014)</b>		
daQ	ANR	Total	daQ	ANR	Total
9	1	10	11		11

9           **(11 ÉTP vacants : 12 cadres et -1 bureau)**

10          Les ÉTP cadres vacants s'expliquent, principalement par le mouvement du côté des  
11          Technologies de l'information. Le plan de main-d'œuvre présenté dans la cause tarifaire  
12          2014 s'est concrétisé en majeure partie en 2014, car des 8,5 nouveaux postes requis,  
13          4 postes seulement demeurent à combler en 2015. Les autres ÉTP vacants s'expliquent  
14          par des délais de comblement en raison de la rareté des ressources disponibles, comme  
15          il est expliqué dans le dossier R-3837-2013, et par des mouvements de personnel. Le  
16          comblement de ces postes est nécessaire afin de rattraper le retard cumulé des dernières  
17          années dans les projets informatiques. À noter que le secteur des Technologies de  
18          l'information ne demande pas de postes additionnels en 2015.

19          Des chevauchements de postes à la suite de remplacements combinés à l'embauche d'un  
20          acheteur en cours d'année expliquent l'ÉTP vacant de moins pour les employés de  
21          bureau.

1 **(10 ÉTP additionnels nets : 6 cadres, 2 bureaux et 2 heures)**

2 Ajout de 3 ÉTP cadres à la Réglementation et tarification à la suite de la réorganisation  
3 de la direction, dont deux directeurs adjoints créés pour répondre aux besoins de  
4 coordination des différents dossiers stratégiques devant les organismes réglementaires  
5 provinciaux et nationaux et un ÉTP qui sera affecté à des activités non réglementées  
6 (ANR).

7 Ajout d'un ÉTP cadre à l'Administration des contrats pour répondre aux besoins liés au  
8 renouvellement du contrat général avec nos entrepreneurs et à la révision des coûts de  
9 construction. Un ÉTP cadre sera créé du côté de la Gestion des immeubles.

10 Un ÉTP cadre sera également créé aux Approvisionnements gaziers pour le Centre de  
11 contrôle du réseau afin de répondre à une charge additionnelle de travail découlant du  
12 projet de refonte du système intégré Diamant, des besoins de relève pour les employés  
13 aux opérations et pour répondre aux différentes demandes réglementaires.

14 Un ÉTP bureau sera ajouté aux Approvisionnements en biens et services en lien avec le  
15 renouvellement du contrat général avec nos entrepreneurs. Un autre ÉTP sera comblé  
16 aux Approvisionnements gaziers dans le but de planifier la relève d'employés éligibles à  
17 la retraite.

18 Les deux ÉTP heures représentent l'embauche d'un nouveau concierge et d'un nouveau  
19 préposé à la Gestion des immeubles, en raison de la charge croissante de travail dans ce  
20 service.

3) **Finance et affaires corporatives**

<b>ÉTP additionnels /abolis (B2015-B2014)</b>			<b>ÉTP vacants (B2014 – P2014)</b>		
daQ	ANR	Total	daQ	ANR	Total
2		2	1		1

1 **(1 ÉTP cadre vacant)**

2 L'ÉTP cadre vacant s'explique par les mouvements de personnel occasionnés par les  
3 délais d'embauche et les congés de maternité.

4 **(2 ÉTP cadres additionnels nets)**

5 Un ÉTP additionnel est requis aux Affaires juridiques pour faire face à l'augmentation de  
6 la charge de travail liée aux différents dossiers légaux et réglementaires. Un autre ÉTP  
7 est nécessaire à la Comptabilité et budget pour répondre au nombre croissant de dossiers  
8 réglementaires et à leur complexité. Ces ÉTP ont déjà été comblés en 2014.

4) **Exploitation**

<b>ÉTP additionnels /abolis (B2015-B2014)</b>			<b>ÉTP vacants (B2014 – P2014)</b>		
daQ	ANR	Total	daQ	ANR	Total
2		2	24		24

9 **(24 ÉTP vacants : 2 cadres, 21 heures, 1 bureau)**

10 Les ÉTP cadres vacants sont expliqués par des délais de comblement et par un départ à  
11 la retraite devancé.

12 Chez les employés heures, la mise en application des nouvelles règles du MTQ en  
13 signalisation, qui prévoit la présence de deux camions lors d'exécution de travaux au lieu  
14 d'un seul actuellement, est reportée à 2015. Les 11 ÉTP prévus à cet effet, 10 techniciens  
15 en bureaux d'affaires et un technicien équipement lourd, n'ont donc pas été comblés.  
16 Dans le dossier de la patrouille motorisée, des 5 ÉTP requis au budget 2014, 2 sont  
17 toujours en recrutement. De plus, la nouvelle norme SS-06 de Mesure Canada sur  
18 l'échantillonnage de compteurs qui nécessitait l'embauche de 6 poseurs additionnels a  
19 aussi connu des délais de comblement, créant l'équivalent de 4 postes vacants. Enfin, le  
20 remplacement de départs à la retraite, et des congés de maladies ont aussi occasionné  
21 l'équivalent de 4 postes vacants.

22 Pour le personnel de bureau, les délais de comblement des postes représentent  
23 l'équivalent d'un poste vacant.

1 **(2 ÉTP additionnels nets : 2 cadres, 3 heures et abolition de 3 ÉTP bureaux)**

2 Un ÉTP d'analyste budgétaire a été transféré du secteur Ventes au secteur Exploitation.  
3 De plus, un ÉTP conseiller en géomatique est requis à titre de relève en vue d'un départ  
4 à la retraite.

5 Chez les employés heure, certains ÉTP pour la patrouille motorisée et le projet de la  
6 signalisation du MTQ étaient prévus une partie de l'exercice 2014 alors qu'en 2015, ils  
7 seront présents durant tout l'exercice (2,5 ÉTP). Un retour de congé de maternité explique  
8 le reste de l'écart (0,5 ÉTP).

9 Trois ÉTP bureaux, dont deux liés à la numérisation des branchements d'immeubles,  
10 seront abolis en 2015.

5) **Employés et culture**

<b>ÉTP additionnels /abolis (B2015-B2014)</b>			<b>ÉTP vacants (B2014 – P2014)</b>		
daQ	ANR	Total	daQ	ANR	Total
0		0	6		6

11 **(6 ÉTP vacants nets : 7 heures, -1 cadre de direction)**

12 7 ÉTP vacants heure s'expliquent par une cohorte de techniciens moins nombreuse que  
13 prévu pour le remplacement de départs à la retraite en 2014.

14 Par contre, 2 nouveaux postes de cadres de direction ont été créés au cours de l'année  
15 2014, équivalant à un ÉTP vacant comblé.

16 **(0 postes additionnels nets)**

17 En 2015, trois départs à la retraite, représentant 2 ÉTP, sont prévus au cours de l'année  
18 venant, par le fait même, contrer l'effet des 2 ÉTP créés en 2014.

6) Ventes

ÉTP additionnels /abolis (B2015-B2014)			ÉTP vacants (B2014 – P2014)		
daQ	ANR	Total	daQ	ANR	Total
-3	2	-1	8		8

1 **(8 ÉTP vacants : 3 cadres, 4 bureaux, 1 représentant)**

2 Les ÉTP vacants s'expliquent principalement par les mouvements de personnel  
3 occasionnés par les délais d'embauche et les départs à la retraite plus tôt que prévu.

4 **(1 ÉTP aboli net : 2 cadres additionnels nets, 3 bureaux abolis net, 0 représentant**  
5 **net)**

6 Ajout de deux ÉTP cadres pour le développement des affaires liées au GNL hors réseau.  
7 Les activités liées à ces postes sont majoritairement de nature non réglementées. Ces  
8 embauches sont nécessaires à la poursuite du développement de ce marché. Ces ajouts  
9 ont été en partie atténués par le transfert d'un ÉTP cadre vers le secteur Exploitation.

10 À la direction des Projets majeurs, un ÉTP cadre vacant d'ingénieur a été aboli. De plus,  
11 un départ à la retraite et les congés de maternité entraîneront une diminution de  
12 l'équivalent d'un poste-cadre en 2015. Un ÉTP de commis de bureau, comblé en 2014,  
13 sera maintenu pour le projet Québec Lithium.

14 À la direction des Services administratifs Ventes, deux ÉTP bureau seront abolis en 2015.

15 La direction des Comptes majeurs aura deux ÉTP bureau en moins à la suite du départ à  
16 la retraite d'un employé et à l'abolition d'un poste. Également, un ÉTP vacant de  
17 représentant est aboli alors qu'un autre est transféré à la nouvelle direction du marché  
18 des carburants. La création de la direction Marché des carburants se traduira par l'ajout  
19 de deux ÉTP représentants ainsi qu'un ÉTP cadre. Ceux-ci verront à la gestion et à la  
20 coordination des activités administratives, et à conseiller les clients et partenaires  
21 d'affaires potentiels de la daQ de façon à promouvoir l'utilisation du GNC sur réseau.

22 À la direction des Ventes aux grandes entreprises, l'équivalent de deux nouveaux  
23 postes-cadres seront créés afin d'assurer la transition des employés éligibles à la retraite.